



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 128 - 28.11.2019

En exercice ... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
5. FINANCES
BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE
Amortissement des immobilisations et des subventions
reçues**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 28 novembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : Mme Isabelle MASION-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, Mme Isabelle RONTE
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Léon GENDRE (donne pouvoir à Mme Isabelle MASION-TIVENIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : M. Gérard JUIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019128-DE
Reçu le 29/11/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 28 novembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 128 - 28.11.2019

En exercice ... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES

5. FINANCES

BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE

Budget annexe Cinéma-spectacle – Amortissement des immobilisations et des subventions reçues

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2321-2 – 27° et R. 2321-1,

Vu le Budget Primitif du budget annexe Cinéma-spectacle voté par le Conseil Communautaire du 11 avril 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 novembre 2019,

Considérant que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement ;

Considérant que ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations ;

Considérant que les amortissements constituent une dépense obligatoire pour les services publics industriels et commerciaux quelle que soit la population et qu'il convient de procéder à l'amortissement des biens du budget annexe cinéma spectacle ;

Considérant que le calcul de l'amortissement est opéré sur la valeur hors taxe du bien ;

Considérant que la collectivité doit fixer la durée d'amortissement pour chaque bien ;

Il est proposé d'amortir les immobilisations de la façon suivante :

AR PREFECTURE

**017-241700459-20191128-D2019128-DE
Reçu le 29/11/2019**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 128 - 28.11.2019

En exercice ... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES

5. FINANCES

BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE

Budget annexe Cinéma-spectacle – Amortissement des immobilisations et des subventions reçues

Article	Catégorie de bien	Durée d'amortissement
2031	Frais d'études non suivis de réalisations	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
2051	Concessions et droit, logiciels, licences	2 ans
2121	Agencements et aménagements de terrains nus	15 ans
2125	Agencements et aménagements de terrains bâtis	15 ans
2128	Agencements et aménagements des autres terrains	15 ans
2131	Bâtiments	40 ans
2135	Installations générales - agencements - aménagements des constructions	10 ans
2138	Autres constructions	15 ans
2151	Installations complexes spécialisées	10 ans
2153	Installations à caractère spécifique	10 ans
2154	Matériel industriel	5 ans
2155	Outillage industriel	5 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 ans
2181	Installations générales - agencements - aménagements divers	10 ans
2182	Matériel de transport	8 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

Considérant que les biens sont susceptibles d'être financés par des subventions d'investissement ;

Il est proposé que ces subventions reçues soient amorties sur la même durée que le bien qu'elle finance.

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019128-DE
Reçu le 29/11/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 128 - 28.11.2019

En exercice ... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES

5. FINANCES

BUDGET ANNEXE CINÉMA-SPECTACLE

Budget annexe Cinéma-spectacle – Amortissement des immobilisations et des subventions reçues

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer les durées d'amortissement selon le tableau ci-dessus,
- que les biens d'une valeur de moins de 1 000 € HT seront amortis en 1 an,
- que l'amortissement se pratiquera de façon linéaire,
- que les subventions reçues seront amorties sur la même durée que le bien qu'elles financent,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le : **2 décembre 2019**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019128-DE
Reçu le 29/11/2019